

La planche des pompiers de Paris

Créée en 1895 par la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), l'exercice de la planche a été initialement conçu comme un test. Cette pratique s'est muée au fil du temps en un passage obligé pour l'instruction des sapeurs-pompiers de Paris.



Fabriquée en chêne, fixée à 2,40 mètres du sol, d'une épaisseur de 4 à 5 centimètres, d'une largeur d'un mètre et d'1,30 mètre de profondeur. Dimensions, positionnement, matière : la planche des militaires de la BSPP doit répondre à des critères précis. L'exercice est lui-même extrêmement codifié.

Aussi appelée « planche de rétablissement », les pompiers militaires doivent la grimper chaque matin, vêtus de leur tenue de feu. Si le sapeur-pompier ne parvient pas à monter la planche, il est noté « échec planche » et déclaré inapte à partir en intervention. L'objectif est donc de savoir si le personnel est capable de se rétablir à la force des bras en cas de chute d'un toit ou alors qu'un plancher s'effondre. Bien plus qu'une épreuve physique ou qu'une tradition, la planche constitue un véritable droit de sortie de la caserne pour les sapeurs-pompiers. L'exercice de la planche détermine aussi les affectations.

En 2012, un sapeur-pompier du Rhône a battu le record du monde de « montée de planche » en réalisant 341 tractions !